



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION  
n° 2024 - 06 - 44

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12 DEC. 2024

ID : 085-200023778-20241205-DL2024\_06\_44-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"  
Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER.

**Pouvoirs :** Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Sonia CHARLOS est désignée secrétaire de séance.

**Candidature à l'appel à projet CHÊNE 4 du  
programme ACTEE + de la FNCCR**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66, en matière de rénovation et d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics. Ce programme vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Ainsi, le Programme ACTEE + apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. C'est dans ce cadre que le Fonds CHÈNE a été mis en place.

La Communauté d'Agglomération a candidaté à l'appel à projet CHÈNE 4 du Programme ACTEE +. La coopération entre les territoires étant vivement encouragée par l'appel à projet, la candidature de la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans le cadre d'un groupement de collectivités vendéennes, composé de 12 membres et porté par le SyDEV, coordinateur du groupement.

Le projet porté par la Communauté d'Agglomération est celui de créer un poste d'économiseur de flux et de s'équiper d'une mallette d'appareils de mesure permettant de réaliser, en interne, un état des lieux du patrimoine de la collectivité et d'optimiser la gestion technique des installations. L'objectif est de mettre en place, très rapidement, des actions de gestion et des travaux correctifs visant à réduire les consommations énergétiques de ses bâtiments.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération a sollicité des aides pour les lots suivants :

- Lot 1. Ressources Humaines (Financement d'un poste d'économiseur de flux)
- Lot 2. Outils de mesure et de suivi des consommations énergétiques

Dans le cas où le groupement porté par le SyDEV serait désigné lauréat par le jury du Programme ACTEE, une convention de partenariat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement. Cette convention fixera les modalités organisationnelles et financières de mise en œuvre du projet retenu.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'émettre un avis sur le projet de délibération ci-dessous autorisant Monsieur le Président à candidater à l'appel à projet CHÈNE 4 du programme ACTEE + de la FNCCR.

**Le Conseil Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,**

**Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE, et l'arrêté du 4 mai 2020 portant création et reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,**

**Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 novembre 2024,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1 : AUTORISE Monsieur le Président à soumettre la candidature du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à l'appel à projet CHÈNE 4 du programme ACTEE + en tant que membre d'un groupement coordonné par le SyDEV ;**

**Article 2 : VALIDE le montage et le fonctionnement du groupement coordonné par le SyDEV ;**

**Article 3 : VALIDE la mise en œuvre du projet porté par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération tel que présenté ci-dessus ;**

**Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager les dépenses liées aux actions portées par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, en tant que membre du groupement coordonné par le SyDEV, dans le cadre de la candidature à l'appel à projet CHÊNE 4 du programme ACTEE + et INSCRIT au budget les crédits correspondants ;**

**Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la FNCCR, ses avenants éventuels, et toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.**

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Sonia CHARLOS

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 12 DEC. 2024  
- de la transmission au contrôle de légalité le :  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 12 DEC. 2024

Givrand, le 12 décembre 2024

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*